

Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19

Hospitalisation

Délestage des activités en centres hospitaliers pour la 2^e vague

Les directives qui étaient dans cette section sont maintenant disponibles à msss.gouv.qc.ca/directives.

Plan provincial de contingence COVID-19 pour la 2^e vague

Les directives qui étaient dans cette section sont maintenant disponibles à msss.gouv.qc.ca/directives.

Personnes proches aidantes en centres hospitaliers

Les directives qui étaient dans cette section sont maintenant disponibles à msss.gouv.qc.ca/directives.

Centres désignés

Tous les patients COVID-19 confirmés doivent être transférés en centres désignés.

En date du 5 juin 2020, vous trouverez la mise à jour du [tableau de classification des centres hospitaliers \(CH\) par région](#) **PDF**. Cette liste inclut les centres désignés pour la clientèle adulte (hospitalisation générale et soins intensifs), pédiatrique, obstétricale, néonatale, psychiatrique et en centre de réadaptation. Cette liste est évolutive et une mise à jour vous sera transmise au moment opportun. Les catégories doivent être interprétées selon les définitions suivantes :

1. Centre désigné COVID-19 : Centre de prise en charge hospitalière de patients confirmés à la COVID-19, tant au niveau local qu'à la suite des transferts d'autres CH;
2. Centre sous tension en vue d'être désigné : Préparation à la prise en charge hospitalière de patients confirmés à la COVID-19 au niveau local; ne sont pas ouverts aux transferts d'autres CH;
3. CH « froid » : CH conservé pour la prise en charge de patients hospitalisés non-COVID-19. Transfère ses patients positifs vers les centres désignés. En contexte de transmission communautaire, il est nécessaire de désigner des zones tièdes pour les patients suspectés d'avoir contracté la COVID-19.

Protocole de surcapacité

En date du 25 mars 2020, le MSSS met à la disposition des établissements un [Protocole de surcapacité pour les lits de soins de courte durée](#) **PDF**.

Corridors de services pour la prise en charge des AVC

Les directives qui étaient dans cette section sont maintenant disponibles à msss.gouv.qc.ca/directives.

Santé mentale

En date du 6 mai 2020, l'INSPQ publie une recommandation sur les [mesures de prévention et contrôle des infections pour les installations et les unités de soins psychiatriques](#) .

Tel que communiqué en date du 11 avril 2020, tous les patients en psychiatrie COVID-19 confirmés doivent être transférés en centres désignés (voir plus haut la sous-section [Centres désignés](#)), comme présenté dans le tableau en pièce jointe. Cette liste est évolutive en fonction des besoins qui se préciseront selon l'évolution de la pandémie.

Nous vous rappelons également les directives suivantes :

1. En centre désigné de psychiatrie : installer des zones chaudes/tièdes et froides dans les unités dédiées. Des mesures de distanciation sociale doivent être établies;
2. En centre « froid », soit non désigné pour la clientèle psychiatrique confirmée à la COVID-19 : installer malgré tout une zone tiède pour les patients suspectés ou développant des symptômes en attendant le résultat du dépistage. Advenant un résultat positif, le patient doit alors être transféré en centre désigné pour la clientèle psychiatrique;
3. Refus de transfert : doivent être transférés malgré le refus.

Transferts interinstallations

Nous vous rappelons que :

1. Le centre demandant un transfert doit s'assurer que la condition médicale du patient nécessite des soins aigus en CH qui ne peuvent être dispensés à domicile ou en milieu alternatif avant d'en faire la demande ;

- 2. Les centres désignés ont l'obligation d'accepter le transfert, et ce, en cohérence avec le décret d'état d'urgence sanitaire ;**
- 3. Tous les transferts de patients COVID-19 positifs sont coordonnés par le COOLSI, à l'exception de l'obstétrique, de la pédiatrie, de la pédopsychiatrie et de la néonatalogie, qui sont coordonnées par le CCPQ. Le COOLSI ne coordonne pas les transferts des CHSLD, des RI et des RPA ;**
- 4. Une communication avec l'installation désignée doit obligatoirement avoir lieu avant tout transfert de personnes COVID-19 positives ;**
- 5. L'évaluation du type de transport pour transférer le patient relève du centre référent.**

Comme indiqué dans le plan de contingence, au niveau d'alerte 4, toutes les installations pourront être interpellées pour hospitaliser des patients COVID-19 positifs. Ainsi, tous les établissements doivent se préparer en ce sens.

Nous vous rappelons que les centres désignés ou non désignés hospitalisant des patients COVID-19 positifs doivent avoir un protocole en vigueur pour la prestation sécuritaire de soins pour les patients et le personnel soignant, notamment par la création de zones dédiées aux patients positifs (chaude), suspects (tiède) et négatifs (froide).

Zones tampons

Des zones tampons ont été créées en raison de la progression de la COVID-19 dans le monde et de l'augmentation des cas d'infection au Québec. Ces zones sont des lieux transitoires permettant d'accueillir des usagers avant qu'ils soient transférés dans leur milieu de vie (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC et autres milieux de vie). Ces lieux de transition permettent d'éviter la propagation de la COVID-19 dans les milieux de vie et

d'éviter que ces usagers demeurent en centre hospitalier lorsque ce n'est pas requis.

Vous trouverez toutes les consignes associées dans la section correspondante des [zones tampons](#).

Reprise des activités spécialisées

Le MSSS propose une planification de la reprise graduelle des activités spécialisées délestées afin de faire face à la demande liée à la pandémie. Veuillez consulter l'onglet [Reprise des activités spécialisées à la 1^{re} vague](#) pour plus de détails des différentes mises à jour.

Références INESSS

Des experts de l'INSPQ, de l'Université Laval (Groupe de recherche en modélisation mathématique et en économie de la santé liée aux maladies infectieuses), du Groupe de modélisation de l'Université McGill et de l'INESSS ont réalisé des projections de [l'évolution probable de l'épidémie selon des scénarios d'assouplissement des mesures de distanciation physique et de confinement](#)  ainsi que des projections permettant d'estimer ses répercussions sur les admissions hospitalières et sur l'occupation des lits réguliers et de soins intensifs.

Dernière mise à jour : 15 octobre 2020